



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>90840</b>	De <b>M. Jacques Valax</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Tarn )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports aériens	<b>Tête d'analyse</b> > politique des transports aériens	<b>Analyse</b> > rapport parlementaire. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le devenir de la société Air France. Air France souffre d'un grave problème de compétitivité qui repose sur la nécessité de mener des véritables réformes d'envergure afin d'éviter de permettre la survie de cette compagnie à laquelle les Français sont très attachés. Les préconisations du groupe de travail présidé par Bruno Le Roux en novembre 2014 relatif à la compétitivité du transport aérien français doit aujourd'hui être mise en œuvre. Il propose notamment de modérer l'évolution des redevances aéroportuaires et d'assurer une vigilance maximale sur le respect des normes sociales et fiscales françaises par les transporteurs étrangers. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.